L'instruction publique dans le canton de Fribourg

Autor(en): **Horner, R.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **11 (1882)**

Heft 2

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1039883

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'Instruction publique dans le canton de Fribourg.

Quiconque voue quelque sollicitude aux questions scolaires et à l'honneur de notre cher canton, ne saurait envisager avec indifférence la place peu honorable que nous occupons parmi les Etats confédérés dans le tableau des examens de recrues. Nous pourrions incontestablement et sans beaucoup d'effort obtenir un rang plus élevé, sans oser jamais cependant prétendre atteindre aux premiers.

D'où viennent donc ces échecs réitérés dans les épreuves scolaires que nos jeunes gens subissent chaque année avant leur entrée au service militaire? Cette grave question a été l'objet de maintes discussions, soit dans les conférences et les assemblées pédagogiques, soit dans le Grand Conseil, soit dans la presse. Trop souvent ces débats sont restés stériles, parce que les passions politiques s'en sont mêlées ; les partis se sont emparés même de cet argument pour s'en faire une arme contre le gouvernement, comme si les villes et les districts qui fournissent une majorité à l'opposition brillaient au premier rang ; mais la statistique a répondu par une amère ironie à ces esprits étroits qui ne voient les choses qu'à travers leurs préventions. Abandonnons ces sortes d'arguments aux hommes de parti pris.

Pour nous, faisant absolument abstraction de toute opinion politique, nous nous placerons sur le terrain neutre et impartial des faits pour passer rapidement en revue ce qui nous semble être la vraie cause de notre infériorité scolaire. Nous nous arrêterons ensuite à un projet de réforme qui nous paraît digne de l'attention de nos hommes d'Etat.

I

L'Etat qui a occupé presque toujours jusqu'ici la première place, c'est Bâle-Ville, suivi de près par Genève, Zurich, etc. Qui ne voit de prime abord l'influence de la condition sociale des recrutables? Les cantons villes sont constamment en tête, et il est bien probable que jamais aucun autre Etat ne pourra leur disputer ce premier rang. Chacun en comprend le motif. Dans les cantons industriels, un certain degré d'instruction est une nécessité sociale, une condition d'existence au même titre que la force musculaire, la santé et le travail manuel, dans les contrées agricoles. A Bâle, à Genève, les élèves les plus faibles, les plus paresseux sont obligés, au sortir de l'école, de réparer le temps perdu, de s'instruire eux-mêmes, s'ils veulent être capables d'occuper une place dans un comptoir, dans un bureau, dans un atelier, pour gagner ainsi leur pain.

C'est exactement le contraire qui se passe dans les cantons agricoles. Les jeunes gens les plus instruits à l'école perdent pour la plupart, de seize à vingt ans, les connaissances acquises, pour la raison toute naturelle que leurs occupations journalières, les besoins de la vie matérielle les détournent complètement de l'étude et absorbent tout leur temps. C'est là un fait qu'on ne peut ni contester ni changer et qui ne dépend pas plus des autorités cantonales que des instituteurs et des familles. Si l'échelle comparative des cantons ne suffisait pas à démontrer que le résultat des examens dépend ainsi avant tout de la situation topographique des contrées, nous pourrions invoquer un argument spécial à notre canton. Qui ne sait, en effet, que Fribourg, l'un des derniers, fournit pourtant un fort contingent de professeurs, de directeurs d'écoles, d'instituteurs aux académies, aux établissements d'instruction et aux écoles des cantons les plus avancés? Le corps enseignant primaire de Genève, entre autres, compte dans ses rangs un assez grand nombre de ressortissants fribourgeois formés à la même école que ceux qui dirigent chez nous l'instruction primaire. D'où vient donc la différence si grande dans les résultats des examens, si ce n'est avant tout de la position matérielle de notre canton. Tant que nos villes, tant que notre sol se montrera rebelle et fatal aux entreprises, aux institutions industrielles et commerciales, nous aurons beau nous évertuer à élaborer des lois nouvelles, à prendre des mesures de rigueur contre élèves, parents, instituteurs et autorités locales, nous aurons beau tenter des réformes, nous n'occuperons jamais qu'un rang inférieur au milieu d'Etats plus favorisés que le nôtre au double point de vue de la fortune et de l'industrie. Veut-on encore une preuve que le résultat de ces examens dépend essentiellement des circonstances que nous venous de signaler? Que l'on compare Bâle-Campagne à son frère jumeau Bâle-Ville. Pendant que celui-ci prime presque chaque année, Bâle-Campagne ne vient qu'en 14me rang! Impossible d'expliquer cette étrange anomalie entre deux Etats qui ont des mœurs et des institutions similaires, à moins d'admettre l'influence décisive de la situation sociale et matérielle des populations. Transplantez donc par la pensée et concentrez nos agriculteurs et nos montagnards de Fribourg et du Valais dans une cité industrielle et, d'autre part, disséminez les citadins bâlois dans nos vallées, sur les flancs épars de nos Alpes et au bout de 20 ans, soyez-en sûrs, le tableau comparatif de nos examens de recrues sera renversé : les Bâlois occuperaient la triste place de Fribourg et du Valais.

Le même fait que nous venons d'indiquer se remarque dans les cantons pour les divers districts : les contrées montagneuses ne figurent jamais en tête du tableau des recrutables.

Le lecteur trouvera sans doute avec nous que dès lors la comparaison entre cantons villes et cantons campagnards manque totalement d'équité et qu'elle est blessante au suprême

degré pour les Etats qui doivent en subir l'injuste humiliation. Nous n'avons jamais compris que, dans nos Chambres fédérales, aucune voix ne se soit élevée contre la prétention de mettre sur un même pied les cantons placés dans des circonstances toutes différentes, des jeunes gens dont l'instruction est une condition absolue d'existence avec de jeunes paysans qui n'ont généralement d'autres ressources pour vivre que leur travail manuel. Quelle secrète indignation n'éprouve-t-on pas en voyant chaque année ces infortunées victimes des circonstances auxquelles personne ne peut rien changer, mises ainsi injustement au pilori de l'opinion publique !

Il y aurait sans doute un moyen d'échapper à ces incessants anathèmes et de monter bien vite dans l'échelle comparative des examens ; ce serait, pour les cantons agricoles, de pousser les familles hors de leurs champs, les faire émigrer dans les villes et de remplacer peu à peu dans leurs mains la bèche et la hache par la plume et le livre. Que diraient les promoteurs du système actuel d'examen si de notre infériorité scolaire nous voulions tirer des conséquences aussi funestes à notre état social ? C est à cela pourtant que tendrait ce parallélisme vexatoire, ces cartes de l'instruction si outrageantes pour notre honneur national. Si l'on veut s'assurer que chaque canton donne le minimum d'instruction prévu par la constitution fédérale, que l'on fasse subir aux élèves primaires un examen au sortir de l'école. Rien ne serait plus naturel et la comparaison qui en ressortirait paraîtrait, aux yeux de chacun, sinon absolument juste, du moins plus équitable et plus rationnelle; mais vouloir faire cette épreuve 4 ou 5 ans après l'émancipation des écoliers, c'est contraire au bon sens autant qu'à l'équité.

Si nous nous récrions ainsi contre ce mode de comparaison sur le domaine de l'instruction, ce n'est point que nous prétendions que tout soit pour le mieux dans notre canton de Fribourg et qu'il n'y ait pas possibilité pour nous de conquérir un rang plus élevé. Loin de là, nous croyons que malgré notre situation peu favorable au point de vue topographique, avec un peu plus d'efforts, plus de dévouement de la part des instituteurs, des familles et des autorités, il nous serait aisé de gagner du terrain sur nos rivaux. Examinons donc en toute sincérité les vices de notre organisation scolaire, les défauts de nos écoles et les réformes à y introduire. Nous aurons plus d'une observation pénible à faire, plus d'un blâme à infliger. Nous aimons à croire qu'on n'ira point chercher des personnalités sous nos critiques qui n'ont d'autre mobile que le progrès de l'instruction dans notre canton. A bientôt.

R. Horner.